

AVIS PUBLIC

Prenez avis que le 5 juin 2023, à compter de 19 h 30, à la salle multifonctionnelle située au 259 rue Jean-Marie-Rousseau à Vallée-Jonction, se tiendra une séance ordinaire du conseil municipal au cours de laquelle toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante :

FRÉDÉRIK LARIVIERE | 497, AVENUE DE LA COLLINE | LOT 3 715 724

Nature de la demande : Construction d'un garage résidentiel de 11.43 mètres par 7.31 mètres en cours arrière.

Dérogation mineure : La dimension de la façade du garage aura 11.43 mètres ou 37.6' soit 94 % de la largeur de la façade de la maison (12.19 mètres)

Normes : La dimension de la façade du garage, qu'il soit détaché ou non, ne peut dépasser 75 % (9.15 mètres maximum) de la dimension de la façade du bâtiment principal (12.19 mètres).

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, toute personne intéressée qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure suivante et qui ne peut assister en personne à la séance pourra transmettre ses questions/commentaires par écrit à l'adresse courriel admin@valleejonction.qc.ca

Donné à Vallée-Jonction, ce 15 mai 2023.



Nadia Bisson,
Directrice générale adjointe et greffière adjointe